

**MONTREAL, COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE DE :**

1. Pétition demandant la passation d'un acte à l'effet de refondre les divers actes concernant la dite compagnie, etc., 44. Avis, 143. Bill, 145. Renvoyé au comité, 155. Rapporté avec des amendements, (préambule modifié), 280. En comité général; amendé; examiné; motion pour la troisième lecture; amendements proposés pour renvoyer de nouveau le bill au comité; 1. Par M. Blake, "Pourvu que nul acte du parlement passé dans cette éventualité et réduisant en conséquence le taux maximum ci-dessus établi, ne sera censé être une infraction des privilèges conférés par le présent acte," rejeté; 2. Par M. White (Cardwell), pour amender le bill en limitant les clauses concernant les pouvoirs de fermage et de fusion aux compagnies ou lignes de télégraphe déjà établies, 292. Adopté; question principale telle qu'amendée adoptée, 293. Bill renvoyé de nouveau au comité et amendé en conséquence; examiné; adopté. 3. Par M. White (Cardwell), "Pourvu toujours que tous les prix exigés par la compagnie qui achètera la ligne de la compagnie du télégraphe Montréal, seront en tout temps également exigés de toutes corporations et personnes, sans distinctions, etc., rejeté. 4. Par M. White (Cardwell), pour amender le bill en substituant le mot "vingt" au mot "vingt-cinq", dans la section 13a, 294. Rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 295. Par le Sénat, avec des amendements; examiné; adopté, 402. S.R., 518. (41 Vic., c. 93.)
2. Pétition en faveur du bill, 206.
3. Pétition demandant qu'il ne soit passé aucun acte donnant à la compagnie du télégraphe de Montréal le pouvoir de louer à aucune autre compagnie de télégraphe ou de se fusionner avec elle, 176.

**MONTREAL ET DU CANADA CENTRAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—**Pétition demandant un acte d'incorporation, 85. Avis, 121. Bill du Sénat; lu, 211. Renvoyé au comité, 217. Rapporté avec des amendements, 310. En comité général; amendé, 322. Examiné; adopté; passé, 323. Le Sénat concourt, 349. S.R., 517. (45 Vic., c. 72.)

**MONTREAL, HAVRE DE :—**

1. La Chambre en comité sur une résolution qu'il est opportun d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever la somme de \$280,000 pour compléter le curage et le creusement du chenal de navigation entre Montréal et Québec, 208. Résolution rapportée; adoptée; bill présenté, 209. Voir ci-dessous, 2.
2. Bill à l'effet d'amender de nouveau l'acte 36 Vic, chap. 60, concernant les commissaires du havre de Montréal (Sir S. L. Tilley); ordonné; présenté; 209. Lu la seconde fois; en comité général; amendé; examiné; adopté; passé; le titre est comme suit: "Acte à l'effet de pourvoir davantage à l'amélioration du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec", 298. Par le Sénat, 335. S.R., 517. (45 Vic., c. 41.)
3. La Chambre en comité sur une résolution concernant les commissaires du havre de Montréal, pour permettre aux dits commissaires, de commuer les droits sur les steamers, dans certains cas;— de réserver certains chenaux du Saint Laurent pour l'usage des trains de bois et des embarcations légères; résolution rapportée; adoptée; bill présenté, 237. Voir ci-dessous, 4.
4. Bill à l'effet d'amender de nouveau l'acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal (M. McLellan); ordonné; présenté, 237. Lu la seconde fois; en comité général; amendé; examiné; adopté, 331. Passé, 332. Par le Sénat, 376. S.R., 517. (48 Vict., c. 43.)